

Résumé à l'intention des décideurs

**Gouvernance régionale
des océans dans les
zones situées au-delà de
la juridiction nationale**

Retours d'expériences
et pistes d'action futures

Le rapport sera cité comme suit :

Wright, G. et Rochette, J., « Résumé à l'intention des décideurs – Gouvernance régionale des océans dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale : Retours d'expériences et pistes d'action futures », projet STRONG High Seas, 2019.

Remerciements

Les auteurs tiennent à adresser leurs remerciements au Dr. Carole Durussel ainsi qu'à Ben Boteler (Institute for Advanced Sustainability Studies, IASS) pour leurs retours d'informations et leurs commentaires sur ce rapport.

Supported by:



Federal Ministry
for the Environment, Nature Conservation
and Nuclear Safety

based on a decision of the German Bundestag

PROG

Partnership for Regional
Ocean Governance

Le projet STRONG High Seas fait partie de l'initiative internationale pour la protection du climat (IKI ; www.international-climate-initiative.com/en/). Le Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sécurité nucléaire soutient cette initiative en vertu d'une décision du Parlement de la République fédérale d'Allemagne.

Le projet STRONG High Seas contribue au travail mené par le Partenariat pour la gouvernance régionale des océans (Partnership for Regional Ocean Governance, PROG), un partenariat placé sous l'égide de ONU Environnement, de l'Institute for Advanced Sustainability Studies (IASS), de l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri), et de TMG – Think Tank for Sustainability.

© STRONG High Seas 2019. STRONG High Seas, un projet scientifique indépendant, est responsable du contenu de cette publication. Ce rapport ne reflète pas nécessairement les opinions des institutions ayant contribué au financement.

Contact

Équipe du projet STRONG High Seas à l'IASS : stronghighseas@iass-potsdam.de

Publié par

Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri)
27, rue Saint-Guillaume
75337 Paris Cedex 07
France

Tél : +33 (0)1 45 49 76 60
Fax : +33 (0)1 45 52 63 45
E-Mail : iddri@iddri.org

www.iddri.org

Janvier 2019. © Photo de couverture : Matt Howard (248418) /Unsplash

1. Résumé du rapport

Le vaste océan qui s'étend au-delà de la juridiction de toute nation représente près de la moitié de la surface de la planète et abrite une part importante de la biodiversité globale. Au cours des dernières années, les activités humaines dans les zones marines situées au-delà de la juridiction nationale (ZAJN)¹ se sont étendues et intensifiées. Reconnaisant les lacunes de l'actuel cadre de gouvernance, les États ont entamé des négociations formelles en vue de l'adoption d'un nouveau traité international portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des ZAJN. Un nouvel accord ouvrira la voie à la mise en application d'outils de gestion pour sauvegarder la biodiversité marine, notamment la désignation d'aires marines protégées (AMP).

Nombre d'États et de parties prenantes ont également commencé à passer à l'action au niveau régional. L'élaboration d'initiatives régionales visant la protection de l'environnement marin a longtemps constitué un élément central des politiques environnementales internationales, en fournissant une échelle appropriée pour la mise en application d'une approche écosystémique pour ce qui concerne la conservation et la gestion et en favorisant le consensus politique entre ceux partageant une histoire, une culture et des intérêts similaires. Au nombre des initiatives en cours ayant pour but de renforcer la gouvernance des ZAJN au moyen d'une coopération établie au niveau régional figurent :

1. « **L'Arrangement collectif pour l'Atlantique du Nord-Est** », en vertu duquel la Commission OSPAR et la Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est (CPANE) visent à renforcer la coopération entre les organisations disposant d'un mandat de gestion dans la région.
2. La **Commission de la mer des Sargasses** (SSC, pour son acronyme en anglais), qui est mandatée pour exercer un rôle d'intendance pour l'écosystème varié et productif de la ZAJN entourant les Bermudes en travaillant par le biais des accords juridiques existants et des organes de gestion compétents².
3. Le **Sanctuaire Pelagos pour les mammifères marins**, créé par la France, l'Italie et Monaco afin de protéger les huit espèces de cétacés résidents de la région.
4. Le **Système du Traité sur l'Antarctique** (STA), en vertu duquel les parties sont convenues d'élaborer un système d'AMP représentatif et ont désigné la plus grande au monde de ces AMP dans la mer de Ross.
5. La coopération menée par le biais des **Organisations régionales de gestion des pêches** (ORGP) afin d'œuvrer en direction de la mise en place d'une approche écosystémique pour ce qui concerne la gestion des pêches, en prenant en compte les impacts sur les espèces non ciblées et les écosystèmes associés, ainsi que sur les stocks des espèces ciblées.

1 Les ZAJN englobent à la fois la colonne d'eau ("la haute mer") et les fonds marins ("la Zone") situés au-delà de la juridiction nationale.

2 La SSC a été créée en vertu de la Déclaration d'Hamilton (2014), une déclaration politique non contraignante adoptée et signée par les Bermudes, les Açores, les Bahamas, les Îles Vierges Britanniques, le Canada, les Îles Caïmans, Monaco, le Royaume-Uni et les États-Unis.

6. La coopération en matière de sciences marines par le biais de l'identification de **Zones marines d'importance écologique ou biologique (ZIEB)** au titre de la **Convention sur la diversité biologique**.

D'autres régions intègrent à présent progressivement les ZAJN dans leurs priorités et leurs programmes de travail, notamment dans :

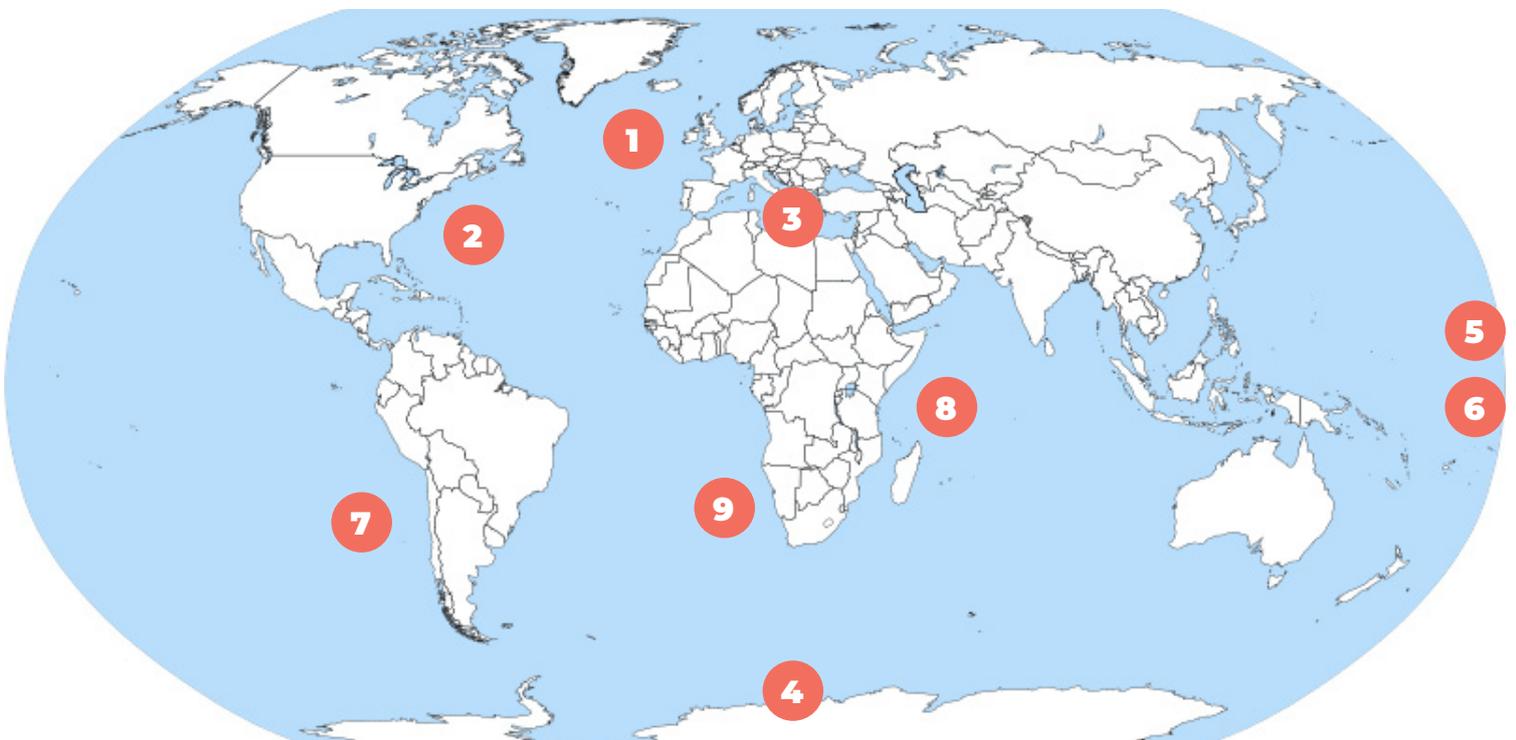
7. Le Pacifique Sud, où les parties à la Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS) se sont engagées à promouvoir une action coordonnée³ ;

8. L'océan Indien occidental, où les parties contractantes à la **Convention de Nairobi** ont adopté une décision exhortant les États à coopérer pour améliorer la gouvernance des zones situées au-delà de la juridiction nationale, en tirant parti des institutions régionales existantes⁴.

9. Dans l'Atlantique du Sud-Est, où les parties contractantes à la **Convention d'Abidjan** ont mis en place un groupe de travail pour étudier tous les aspects de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les ZAJN⁵.

Figure : Carte des initiatives en cours pour renforcer la gouvernance régionale dans les ZAJN.

(Source : ESRI (2008) : Pays du monde 2008. Données et cartes de l'ESRI)



3 En vertu du *Galapagos Commitment for the XXI Century* (adopté lors de la 8^e Réunion des ministres des Affaires étrangères, Puerto Ayora, Galápagos, Équateur, 17 août 2012).

4 Décision CP8/10 (2015)

5 Suite à la Décision CP 11/10 adoptée en 2014.

2. Principales conclusions et retours d'expérience

Les États et les observateurs examinent activement le rôle possible que pourrait occuper la coopération régionale dans un nouvel accord ; celui-ci pourrait être double, tout d'abord, des mécanismes de gouvernance régionale forts peuvent soutenir un traité international ambitieux et efficace ; ensuite, des initiatives régionales pourraient jouer un rôle pour ce qui est de faciliter la coordination et la coopération entre les États, les institutions et les parties prenantes. Les efforts en cours fournissent un certain nombre de retours d'expérience utiles qui peuvent faciliter le renforcement des initiatives régionales et éclairer le processus de négociation d'un nouveau traité international efficient et efficace :

- 1. La nécessité de mécanismes efficaces pour ce qui concerne la coopération et la coordination** entre les organisations dotées d'un mandat de gestion dans les ZAJN, par exemple par le biais de l'élaboration de protocoles d'accord formels et de mécanismes d'échange, de nouvelles structures institutionnelles, ou de plateformes régionales de parties prenantes afin de fournir un forum pour que les États, parties prenantes et organisations de gestion régionales et globales compétentes coopèrent dans le sens d'une gestion harmonisée et intégrée.
- 2. Le rôle joué par les champions et les dirigeants** qui possèdent la volonté politique de diriger le processus et d'obtenir l'appui nécessaire pour améliorer la gestion. Les premiers pas effectués en direction de l'élaboration d'initiatives régionales concernant la gouvernance des ZAJN sont souvent effectués par au moins une composante faisant figure de champion, État, organisation ou parties prenantes.
- 3. L'importance d'élaborer une interface science-politique dynamique** capable de fournir aux décideurs et aux parties prenantes des informations scientifiques pertinentes. L'élaboration des politiques marines est étroitement liée aux sciences marines : les incertitudes et les lacunes existant dans les connaissances freinent le processus, tandis qu'un contexte scientifique propice peut faire que les organisations régionales et les parties contractantes soient plus enclines à traiter les questions relatives aux ZAJN.
- 4. La nécessité de renforcer le cadre légal international** au moyen d'un nouvel instrument international juridiquement contraignant concernant les ZAJN, apportant de la cohérence à un système de gouvernance fragmenté et inefficace, fournissant un soutien supplémentaire à une coopération intersectorielle améliorée et un nouvel élan concernant la création ou le renforcement de mécanismes d'intégration régionale.

Aperçu d'une sélection d'initiatives régionales

Initiative	Type	Principales conditions propices	Principales difficultés
Arrangement collectif pour l'Atlantique du Nord-Est	Mémoire d'entente/ accord de coopération	Institutions existantes fortes avec un chevauchement des adhésions et une tradition de coopération.	S'est avéré chronophage et nécessitant un personnel important. Les organisations possèdent des mandats, des procédures et des capacités différents et parfois des cycles de réunion complexes et mutuellement incompatibles.
Commission de la mer des Sargasses	ONG	Action concertée de la part de la société civile et de la communauté scientifique Le Gouvernement des Bermudes agit comme un champion fervent et d'un grand soutien pour l'initiative.	Peu d'organisations compétentes au sein de la région par le biais desquelles appliquer des mesures de gestion. Progrès limité en termes d'action de gestion concrète.
Sanctuaire Pelagos	AMP multilatérale	Nombre limité de parties motivées ayant pour objectif de se charger de buts et de valeurs de conservation spécifiques.	Inquiétudes concernant l'efficacité et la mise en œuvre des mesures de gestion et de conservation. Les plans de longue date visant à proposer le classement du Sanctuaire en tant que Zone maritime particulièrement vulnérable (ZMPV) de l'OMI ne se sont pas encore concrétisés.
Système du Traité sur l'Antarctique	Traité international	Système de traité environnemental multilatéral intégrant des principes de gouvernance modernes. Fort engagement politique de haut-niveau pour la création d'AMP.	Les négociations diplomatiques requises pour parvenir à un consensus sont de plus en plus tendues et les récentes réunions ont échoué à mettre en place les AMP supplémentaires nécessaires à la création d'un réseau.
Coopération régionale concernant les fermetures de pêches	ORGP	Obligations légales figurant dans l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (ANUSP) pour élaborer et coopérer par le biais des ORGP et résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) contraignant les États à prendre des mesures au sujet des pêches de fond.	Les États ont fréquemment agi l'encontre des avis formulés par les organes scientifiques des ORGP. L'efficacité de l'ORGP apparaît comme étant grandement dépendante de facteurs externes et les questions plus larges concernant la biodiversité n'ont été que peu intégrées. Réticence de la part de nombreux États et ORGP quant à la fermeture de zones de haute mer dans le but de protéger les Écosystèmes marins vulnérables (EMV) et persistance de lacunes dans la mise en œuvre des résolutions de l'AGNU relatives aux pêches de fond.
Zones marines d'importance écologique ou biologique (ZIEB)	Processus scientifique international	Processus scientifique collaboratif créé sous les auspices d'un traité international avec une participation quasi universelle. Mobilisation de la communauté scientifique.	Les parties à la CDB sont encouragées à prendre des mesures en fonction des informations relatives aux ZIEB, mais il n'existe pas d'obligation à procéder de la sorte ni de processus défini pour élaborer les actions de gestion appropriées. Les premiers résultats indiquent que les ZIEB n'incitent pas encore à l'action au sein des diverses organisations sectorielles.

À propos du projet STRONG High Seas

Le projet STRONG High Seas est un projet d'une durée de cinq ans qui vise à renforcer la gouvernance régionale des océans pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale. En collaboration avec le Secrétariat de la Commission Permanente du Pacifique Sud (CPPS) et le Secrétariat du Programme des mers régionales d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Convention d'Abidjan), le projet développera et proposera des mesures ciblées pour faciliter le développement d'approches de gestion intégrées et écosystémiques pour la gouvernance des océans dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (ZAJN).

Dans le cadre de ce projet, nous effectuons des évaluations scientifiques transdisciplinaires afin de fournir aux décideurs, dans les régions ciblées qu'à l'échelle mondiale, une meilleure connaissance et compréhension de la biodiversité en haute mer. Nous nous

engageons avec les parties prenantes des gouvernements, du secteur privé, des scientifiques et de la société civile pour soutenir la conception d'approches intégrées et intersectorielles pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans l'Atlantique du Sud-Est et le Pacifique du Sud-Est. Nous facilitons ensuite la mise en œuvre en temps opportun de ces approches proposées en vue de leur adoption éventuelle dans les processus de politique régionale pertinents. Pour permettre un échange interrégional, nous poursuivons le dialogue avec les parties prenantes concernées dans d'autres régions marines. A cette fin, nous avons mis en place une plateforme régionale de parties prenantes pour faciliter l'apprentissage commun et développer une communauté de pratique. Enfin, nous explorons les liens et les possibilités de gouvernance régionale dans un nouvel instrument international et juridiquement contraignant sur la biodiversité marine en haute mer.

Durée du projet : juin 2017 - mai 2022

Coordination : Institute for Advanced Sustainability Studies (IASS)

Partenaires : BirdLife International, Institut pour le développement durable et les relations internationales (IDDRI), Institut international de l'océan (IOI), Université catholique du Nord, WWF Colombie et WWF Allemagne

Partenaires régionaux : Secrétariat de la Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS), Secrétariat de la Convention d'Abidjan

Site internet : prog-ocean.org/our-work/strong-high-seas

Contact : stronghighseas@iass-potsdam.de

Partenaires du projet STRONG High Seas :



ABIDJAN CONVENTION
CONVENTION D'ABIDJAN



IDDRI



International Ocean Institute
African Region

